

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE MARANGE-SILVANGE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 mars 2017

Conseillers élus : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 4

Absents non excusés : 1

Absents excusés : 4

Date de convocation : 07 mars 2017

Etaient présents : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; M. Christian SCHMITZ ; M. Nicolas ROQUEL ; M. Claude NEVEUX ;

Etaient absents excusés : Mme Samira BEN SLIMA a donné procuration à M. Christian FORFERT ; Mme Julie LAFFAYE a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Véronique THILL a donné procuration M. Nicolas ROQUEL ; Mme Cindy DOS REIS a donné procuration à Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ;

Etaient absents non excusés : M. Gérard IMBS ;

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 02 mars 2017.

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 7.10-157/2017 : REMBOURSEMENT FACTURES D'ENERGIE

Vu la rénovation de la mairie et de l'antenne paroissiale ;

Vu la demande faite par M. CURK président du Conseil de Fabrique en date du 20 février 2017 ;

Madame Le Maire demande suite aux travaux de rénovation mais aussi à l'occupation des services de mairie dans les locaux de l'antenne paroissiale que le conseil municipal rembourse toutes les factures d'énergie payées par l'association du Conseil de Fabrique durant toute cette durée d'occupation d'octobre 2015 (date de l'ouverture du chantier) à janvier 2017, soit un montant total de factures de : 704,19 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **DE REMBOURSER** cette somme au Conseil de Fabrique.

VOTES : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le 21 mars 2017 et sa publication le 15 mars 2017 ;

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 14/03/2017
Mme Le Maire, N.ROUSSEAU,



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20170313-71015720172-DE
Reçu le 21/03/2017

